

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 OCTOBRE 2012 – 20 H 00

L'an deux mil douze, le jeudi 04 octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Étaient présents	M. JACOB, M. BRAY, Mme GAYRAUD, M. JEUNEMAITRE, Mme BAIOCCHI, M. PATRON, Mme CHEVET, M. PIERSON, Mme PRADOUX, M. DEMAISON, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, Mme HOTIN, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme GOURC, M. LEBEL, Mme GONCALVES, M. CHARON, Mme VAUDO, Mme AUGÉ, M. PERCHERON, Mme CANAPI, M. CORNEILLE, Mme BAALI-CHERIF, M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, . M. OUNOUGH
Excusé(s) représenté(s)	
Excusé(s) non représenté(s)	Mme WOLF M. BOURENANE M. GUILLABERT Mme GERARD
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme GAYRAUD

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 27.09.2012	

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (29 voix "pour"), Mme GAYRAUD est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2012

Adopté à l'unanimité (29 voix « pour »)

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE ET SECURITE

PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA G.E.R.B.E et du Provinois et EXTENSION A LA COMMUNAUTE DE CHALAUTRE LA GRANDE

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la G.E.R.B.E et du Provinois et extension à la commune de Chalautre la Grande à compter du 1^{er} juin 2013.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour permettre la réalisation des travaux visés ci-dessus ;
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oooOooo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H40.

Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.mairie-provins.fr rubrique "le conseil municipal" sous rubrique "compte rendu des conseils municipaux".

le Maire,



Christian JACOB